



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat de cession
de droits de représentation**

SERVICE CULTUREL

/DI
D SG N° 11.155

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits de représentation pour les spectacles suivants :

E avec le « Théâtre du Trèfle » dont le siège social est situé au 25 rue du Général Sarrail – 86000 POITIERS, pour une représentation théâtrale « Le Chandelier » qui aura lieu au Théâtre de verdure (derrière le fronton du parc) le lundi 18 avril 2011 à 16h, pour un montant de 3.937,65 € TTC.

E avec le « Théâtre Amazone » dont le siège social est situé 4 rue du Vélodrome – 17000 LA ROCHELLE, pour deux représentations théâtrales « Pièces Montées » qui auront lieu à la Mairie de Royan les samedi 16 et dimanche 17 avril 2011 à 17h, pour un montant de 12.660 € TTC.

E avec la « Compagnie Avis de Tempête » dont le siège social est situé au 19 quai Maubec – 17000 LA ROCHELLE, pour deux représentations théâtrales « Album » qui auront lieu à la Galerie FPL, 5 rue de la Marine – 17200 ROYAN les mardi 19 et mercredi 20 avril à 18h30, pour un montant de 1.555,07 € TTC.

E avec l' « Association Fritchi Concept » dont le siège social est situé au 23 rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS , pour trois représentations « Scènes de Ménage » qui auront lieu à la Place Charles de Gaulle le jeudi 21 avril à 16h, au Marché Central le vendredi 22 avril à 11h30 et à l'esplanade Kérimel de Kerveno le vendredi 22 avril à 15h30, pour un montant de 3.657 € TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Fait à Royan, le mercredi 13 avril 2011

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 24 mai 2011

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN